

Préavis Municipal no 7/2013 AU CONSEIL GÉNÉRAL DE BURTIGNY

Syndic : Marcel Dill

Municipale responsable : Valérie Jeanrenaud

BUDGET 2014

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

En référence au Règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 ainsi qu'aux articles 76 et suivants du Règlement du Conseil Général adopté en septembre 2008, la Municipalité soumet à votre approbation le Préavis municipal n° 7/12.2013, relatif au budget de fonctionnement de l'exercice 2014.

Celui-ci a été adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 18 novembre 2013.

Le budget 2014 est élaboré conformément à l'arrêté d'imposition adopté par le Conseil Général lors de la séance du 3 octobre 2013, lequel l'a maintenu à 76 %. Le point d'impôt vaut CHF 10'347.-. Ce budget se base sur une population de 355 habitants.

Le budget comprenant toutes les rubriques comptables a été présenté et expliqué à la commission des finances lors d'une séance organisée par la Municipalité, afin que ladite commission puisse établir son rapport.

Préambule

Concernant les postes qui dépendent d'instances extérieures, la Municipalité se base sur les indications reçues. Toutefois, pour certains d'entre eux, la Municipalité se fonde sur les évaluations des exercices précédents.

Les revenus provenant d'une convention (baux, taxes communales, etc.) se réfèrent aux tarifs en vigueur.

Le salaire de l'employé communal est ventilé dans les différents chapitres comptables, selon les rapports de travail mensuels de celui-ci.

Commentaires

Le budget 2014 prévoit un excédent de charges de CHF 109'053.-.

Concernant la Péréquation, les chiffres prévisionnels pour la commune de Burtigny sont calculés sur la base des rentrées fiscales et des prévisions de l'ASFICO (Administration de Surveillance des Finances Communales).

INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE SUR LE BUDGET 2014

1. Administration générale

10. Autorités

Les tâches de la Municipalité augmentent d'année en année, les dossiers à gérer sont nombreux, denses, complexes et demandent un investissement-temps important. La régionalisation de nombreuses entités sollicite une connaissance approfondie des dossiers comme par exemple la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC), la nouvelle loi sur l'énergie (LVLEne) les différents projets du Conseil Régional, l'AISE (Association intercommunale scolaire de l'Esplanade), le RAT (Réseau d'Accueil des Toblerones), l'ARAS (Association Régionale pour l'Action Sociale-Région Nyon-Rolle) et tous les dossiers relatifs au fonctionnement de la commune (constructions, PPA-Village, routes et sécurité routière, chauffage à distance, réseau d'eau potable, transports et pompiers).

11. Administration

Le taux d'activité de la secrétaire municipale, Mme Verena Troxler est maintenu à 80%. Comme mentionné précédemment, les tâches administratives sont multiples et de plus en plus importantes. Certains dossiers nécessitent des recherches d'informations détaillées et pointues ainsi que des formations complémentaires pour les mener à terme.

Mme Annelise Zbinden poursuit son travail d'archivage. Son taux d'activité, d'env. 5% reste inchangé pour l'année 2014.

12. Service de l'économat

Les sommes budgétées, conformément aux deux contrats signés avec le fournisseur informatique OFISA, sont les suivantes :

- licences (contrôle des habitants et comptabilité)	CHF	1'700.-
- hébergement des données	CHF	3'500.-
- maintenance du site Internet	CHF	1'000.-

14. Service des intérêts généraux

La somme de CHF 6'000.- a été réservée pour couvrir les honoraires de l'ingénieur-conseil de la Commune, Monsieur Olivier Peitrequin, géomètre EPFL. Ceux-ci se rapportent à des conseils en matière de constructions, de rénovations et de transformations de bâtiments ainsi qu'à l'application des règlements communaux et cantonaux.

Les subventions aux activités des sociétés du village et environs sont maintenues.

La cotisation au Conseil régional du district de Nyon reste inchangée à CHF 20.-/hab. La population ayant augmenté de 345 à 355 habitants, le total se monte à CHF 7'100.-.

15. Affaires culturelles et loisirs

La Commune subventionne toujours les abonnements à la piscine de Bassins de douze entrées de 3, 6 et 12 mois.

Les montants remboursés varient de CHF 20.- à CHF 80.- selon le type d'abonnement acheté. Le montant global budgété, soit CHF 500.-, se base sur les remboursements effectifs de l'année 2013.

16. Tourisme

La commune a renoncé à poursuivre sa collaboration avec la Route du Vignoble. Les objectifs touristiques n'ayant pas été atteints depuis de nombreuses années, elle s'est donc retirée de cette association.

CHF 1'275.- est le solde qui reste après paiement de la taxe de séjour au Conseil régional (CHF 8'500.-). Depuis l'été 2013, les communes paient un montant à Nyon-Région Tourisme pour les prestations de services touristiques, soit CHF 640.75 représentant 50% de la part attribuée à Burtigny.

18. Transports publics

La part de Burtigny au déficit de l'Etat est estimée à CHF 8'000.-, soit presque CHF 1'000.- de plus qu'en 2013. Il est à souligner que chaque année, une augmentation de CHF 1'000.- est portée au budget.

La participation de la commune aux projets des transports et de la mobilité motorisée du Conseil régional se monte à CHF 10'100.-. Cette somme comprend des réaménagements routiers pour fluidifier le trafic, des voies prioritaires, des arrêts de bus adéquats et identifiables pour les utilisateurs. Ces travaux sont intégrés au Plan d'investissements régional Nyon (PDRN) et sont toujours en cours de réalisation.

2. Finances

20. Comptabilité générale

Un montant de CHF 5'000.- est porté au budget pour la fiduciaire COFIREV Sàrl, à Bière. Afin de fixer précisément ses objectifs financiers annuels, la Municipalité travaille sur la base d'analyses détaillées.

21. Impôts

Pour l'évaluation des rentrées fiscales 2014, la Municipalité se base sur les indications transmises par l'Administration cantonale des impôts (ACI).

En ce qui concerne les impôts ponctuels (gains et transferts immobiliers, droits de mutation, ...), la Municipalité s'est référée aux années précédentes.

Evaluation

CHF	590'000.-	impôt sur le revenu
CHF	113'000.-	impôt sur la fortune
CHF	91'000.-	impôt foncier
CHF	22'500.-	impôt à la source et frontaliers
CHF	11'000.-	l'impôt sur les droits de mutation
CHF	5'000.-	impôt sur les gains immobiliers

L'estimation des recettes totales 2014 est de CHF 842'900.-.

22. Service financier

Les divers emprunts de la Commune figurent sur le tableau de l'Annexe 1. Il est à relever que de nouveaux emprunts seront conclus, suite aux préavis concernant Thermoréseau-Remise à niveau des installations de fonctionnement/ PPA-Village. Les intérêts de la dette ont été ventilés dans les comptes concernés (cf. Annexe 2).

La péréquation directe à payer est évaluée à CHF 59'784.- et le retour des dépenses thématiques se monte à CHF 44'600.0

Ces sommes se basent uniquement sur le résultat des comptes 2012. La rectification interviendra seulement à la fin de l'été 2014, après le bouclage et la validation des comptes 2013 de toutes les communes du Canton.

CHF 9'800.- est l'indemnité à recevoir de la Romande Energie pour l'usage du sol en 2014.

23. Amortissements et réserves non-ventilés

Un amortissement de CHF 11'550.- est prévu pour la Zone artisanale.

3. Domaines et Bâtiments

32. Forêts

Le budget 2014 laisse apparaître un excédent de charges de CHF 13'505.-. Une débroussailleuse doit être achetée pour l'entretien des bords de forêts. Celle-ci sera également utilisée pour entretenir les bordures de routes. Le montant global qui se monte à CHF 3'000.- sera réparti paritairement sur les chapitres Forêts et Routes.

La vente de bois prévoit un revenu de CHF 129'000.-. Toutefois, ce montant ne couvre pas les frais fixes relatifs à l'entretien de la forêt.

La part du travail de l'employé communal pour ce poste se monte à CHF 21'000.-. La somme réservée pour l'entretien des chemins forestiers est de CHF 5'000.- (CHF 10'000.- en 2013). La Municipalité a réduit ce poste de moitié.

Le courtage ainsi que les frais inhérents au travail du garde forestier sont budgétés à CHF 31'500.-. Pour information, la Municipalité a demandé à Monsieur Bernard Pichon de réduire au maximum les charges inhérentes à la forêt.

35. Bâtiments communaux

Bâtiment communal

Un montant de CHF 5'000.- est réservé pour l'entretien courant de la Maison de commune (Salle communale et cuisine, appartements, couloir, salle des archives), ainsi que pour la réfection de l'auvent de la Salle communale. Comparativement au budget 2013, cette somme a été réduite de moitié.

CHF 14'000.- sont réservés pour le chauffage et la consommation d'eau chaude. Cette somme a été calculée par rapport aux kWh consommés durant l'année 2013 et au nouveau prix de 22cts/kWh qui pourrait entrer en vigueur dès janvier 2014.

Auberge

Des travaux de maintenance de l'Auberge doivent être entrepris. Il s'agit de rafraîchir les murs de la salle à manger, d'améliorer le fonctionnement des installations de ventilation et de chauffage ainsi que de poser un éclairage adéquat. La somme globale se monte à CHF 25'000.-.

4. Travaux

42. Service de l'urbanisme

Pour faciliter et optimiser la gestion de son territoire, la Municipalité a acheté, en 2013, le programme Système d'Information du Territoire (SIT). Cet outil professionnel demande plusieurs mises à jour pendant l'année qui sont assurées par le bureau d'ingénieurs Bovard & Nickl pour un montant de CHF 800.-.

43. Routes

Entretien du réseau routier	CHF	30'000.-*
Signalisation routière, entretien des machines	CHF	8'000.-
Déneigement par des tiers	CHF	4'000.-
Part à des charges cantonales, déneigement par le Canton	CHF	6'000.-

* Par mesure d'économie, ce montant a été réduit de moitié par rapport au budget 2013. Cependant des travaux urgents doivent être entrepris pour refaire le revêtement de la Place de l'Auberge. D'autre part, pour des raisons de sécurité lors de la pose et de l'enlèvement des sacs-poubelles, des barrières de type « Vauban » seront aménagées sur cette place.

Un montant de CHF 2'000.- prévoit l'achat de matériel divers ainsi que la moitié du prix d'achat de la débroussailleuse, soit CHF 1'500.- (Cf. **32 Forêts**).

La somme de CHF 6'000.- est mise au budget pour la suite du projet d'entretien et d'éclairage des fontaines du village commencé en 2012.

44. Parcs et promenades

Un montant de CHF 6'800.- est porté au budget pour acheter le matériel nécessaire et clôturer la place de jeu, trop souvent prise comme espace de déjection canine. Ne pouvant compter sur une attitude disciplinée des propriétaires de chiens, la Municipalité se voit obligée de protéger ce périmètre. La pose des barrières sera assurée par l'employé communal.

45. Ordures ménagères et déchets

Selon la nouvelle gestion des déchets relative à la taxe au sac imposée par le canton de Vaud, le budget 2014 augmente légèrement par rapport à celui de 2013 :

Formation SADEC	CHF	350.-
Achats de sacs	CHF	1'000.-
Entretien de la déchetterie	CHF	400.-
Ramassage, déchets divers	CHF	25'500.-

Les taxes sont calculées sur la base prévisionnelle du préavis, n'ayant pas d'autres informations avant la clôture de la 1^{ère} année.

5. Instruction publique et cultes

AISE= Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade, Begnins = 10 communes

Le total des charges budgétées par l'AISE pour 2014 est de CHF 4'614'916.85, soit une augmentation de 26'799.50 par rapport au budget 2013. La nouvelle organisation scolaire selon Harnos implique une nouvelle répartition des élèves au primaire : de la 1^{ère} à la 8^{ème} année et au secondaire de la 9^{ème} à la 11^{ème}.

50. Administration des écoles

Cette année compte 50 élèves de Burtigny, soit 4 de plus que l'année dernière. Ils sont répartis sur 5 villages.

51. Enseignement primaire

Le budget se base sur un effectif de 37 élèves. Coût prévu CHF 104'172.39.

52. Enseignement secondaire

Le budget se base sur un effectif de 13 élèves. Coût prévu CHF 89'575.62.

53. Enseignement spécialisé

L'enseignement spécialisé est facturé via les comptes de l'AISE, il concerne les élèves jusqu'à la 11^{ème} année scolaire.

Ecoles de musique

Suite à la nouvelle loi sur les écoles de musique (LEM), les frais pour Burtigny sont de CHF 6.50/habitant soit un montant de CHF 2'307.50

58. Eglise

Des travaux de drainage doivent être entrepris afin d'assainir le pourtour du bâtiment. Les travaux sont budgétés à CHF 18'500.-.

6. Police

61. Réforme policière

Suite au report des charges de la réforme policière sur les communes, la participation de Burtigny, pour 2014, s'élève à CHF 34'583.- (3.34 points d'impôts).

65. Défense contre l'incendie

La répartition des frais du SDIS se monte, pour 2014, à CHF 9'600.-, soit une augmentation de plus de CHF 2'000.- par rapport à l'année précédente. Toutefois la location du local des pompiers rapporte une somme de CHF 6'000.-.

66. Protection civile

Les cotisations à l'ORPC, pour 2014, représentent un total de CHF 6'800.-.

Un montant de CHF 5'000.- est porté au budget pour la réalisation et la pose de portes en bois. Cette somme sera prélevée sur le fonds de réserve y relatif.

7. Sécurité sociale

71. Service social

L'Association Régionale pour l'Action Sociale-Région Nyon-Rolle (ARAS) prévoit son budget 2014 comme suit :

Autorités et administration	CHF	1.10/hab.
Subventions	CHF	1.65/hab.
Agence d'Assurance Sociales (Frais de fonctionnement)	CHF	14.50 /hab.
Total par habitant	CHF	17.25

Aide et soins à domicile (AVASAD)	CHF	82.30/hab.
Espace Prévention La Côte	CHF	2.00/hab.
Fondation pour l'Accueil de jour des enfants (FAJE)	CHF	5.00/hab.

Un montant total de CHF 39'000.- est porté au budget.

Les contributions 2014 des 16 communes membres du Réseau d'Accueil des Toblerones s'élèvent à CHF 5'173'900.- Pour la commune de Burtigny, une prévision de 10'119 heures de garde d'enfants est envisagée soit un montant total de CHF 70'000.-. La charge par habitant est de CHF 197.20.

Pour information, la commune a cessé toute contribution financière à l'unité d'accueil parascolaire de L'Abricroque à Bassins, cette structure étant définitivement sortie du RAT.

72. Participation à des charges cantonales

La participation prévisionnelle de Burtigny à la facture sociale du Canton s'élève à CHF 154'701.-. La facture sociale comprend les soins hospitaliers et médicaux, les soins à domicile, le revenu d'insertion minimum, le chômage et la réinsertion professionnelle, l'aide sociale, ...

8. Services industriels

81. Service des eaux

Le projet de remplacement des compteurs, débuté en 2012, se terminera en 2014. L'achat et la pose des derniers compteurs représentent un montant de CHF 5'000.-.

Le nouveau règlement des eaux sera terminé en juin 2014 avec un prix de l'eau supérieur à celui d'aujourd'hui et sera applicable dès janvier 2015. En conséquence, la Municipalité ne prévoit qu'un revenu de CHF 20'000.- pour 2014.

Conclusion

Ce budget prévoit un excédent de charges de **109'053.-**.

Comme il a été mentionné à plusieurs reprises dans ce document, l'excédent de charges est principalement dû au report des chapitres suivants :

- Réforme policière
- Ecoles
- Accueil de la petite enfance
- Facture sociale

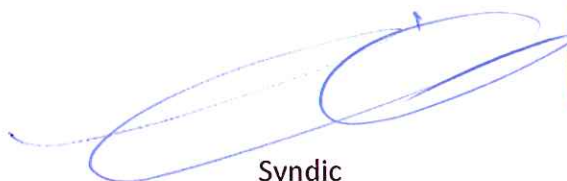
Pour son budget 2014, la Municipalité a diminué drastiquement certains frais de fonctionnement, par exemple sur les rubriques Forêts et Routes, toutefois les charges imposées par les collectivités (Canton, associations, école, ...) représentent une part importante du budget global avec 43,2 % de dépenses pour la Commune. Comme l'année précédente, la Municipalité a décidé de ne pas avoir recours aux fonds de réserve pour diminuer son excédent de charges (hormis les amortissements obligatoires et les travaux nécessaires de réfection de l'abri PCI). Elle soumet donc, aux Conseillers, un budget qui correspond à la réalité, en espérant que ceux-ci y soient sensibilisés. Même si des projets importants, comme le PPA-Village et la remise à flot de Thermoréseau se terminent, les prévisions budgétaires ne sont pas vraiment positives. Les montants relatifs aux rubriques de fonctionnement s'alourdissent chaque année et, quant à la politique de l'Etat de Vaud, ce dernier continue à charger financièrement les communes avec divers reports. A ce propos et depuis l'été 2013, l'UCV a entamé des négociations avec le Conseil d'Etat vaudois pour une nouvelle répartition des frais. Les communes espèrent que, pour 2014, les discussions évolueront positivement pour aboutir à un allègement de ces charges cantonales reportées.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre la décision suivante :

**Le Conseil Général de Burtigny, après avoir entendu le préavis de la Municipalité et le rapport de la commission des finances,
décide d'accepter le budget 2014 tel que proposé.**

Au nom de la Municipalité

Marcel Dill



Syndic



Verena Troxler



Secrétaire